

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **du 11 Décembre 2020 à 18 h**

PRESENTS : Yves LE BON, Sylviane BOISSY, Jeanine CHAREYRON, Bruno CLAUZIER, René COSTE, Cécile DEBARD, Régis DUCHAMP, Marie Odile LAFFONT, Jonas NOYER, Dominique PERENO, Cyriaque PETITJEAN, Eric PIZOT, Christian TOMA, Françoise VIGNE, Catherine VINSON

Secrétaire de séance : Jeanine CHAREYRON

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 30 octobre 2020 est approuvé.

Mr le Maire passe à l'ordre du jour :

1. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Convention cadre partenariat 2021-2024 avec Val 'Eyrieux.

Monsieur le Maire présente l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat proposée par la Communauté de Commune pour la rénovation des logements :

- en matière d'économie d'énergie,
- lutte contre l'habitat indigne
- adaptation des logements à la population vieillissante,
- embellissement des centres bourgs par la rénovation des façades
- résorber les vacances de logements
- résorber les vacances des locaux en rez-de-chaussée

L'opération vise le territoire intercommunal soit 29 communes de Val'Eyrieux.

Quatre périmètres renforcés :

- centre ancien Le Cheylard
- traversée de St Agrève
- centre ancien de St Martin de Valamas
- centre ancien de St Pierreville

Une animation-permanence se tiendra une fois par semaine dans chaque mairie pour l'aide au montage des dossiers.

Les aides aux travaux seront apportées par 6 principaux financeurs : L'ANAH, La CdC Val'Eyrieux, les communes de Le Cheylard, St Agrève, St Martin de Valamas et St Pierreville.

Financement sur 3 ans :

-ANAH	1 621 324 €
-CC Val Eyrieux	546 472 €
-Commune Le Cheylard	192 000 €
-Commune St Agrève	148 500 €
-Commune St Martin	60 000 €
-Commune St Pierreville	15 000 €

L'opération est prévue pour une durée de 3 ans.

Monsieur le Maire propose le versement de la somme de 20 000 € par an pour la commune de ST Martin de Valamas. Celle-ci sera attribuée aux demandes de propriétaires de la commune. Un supplément de 1000 € sera attribué pour la création d'un garage, d'un espace vert ou d'une rénovation de façade.

Le plafond d'aides cumulées ne pourra pas dépasser 7500 €.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le lancement de l'OPAH Val'Eyrieux et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre de l'OPAH et définissant les modalités d'intervention de la commune et des autres partenaires.

2. Travaux aménagement carrefour Atelier du bijou et accès plan d'eau : acceptation du Fonds de Concours voté par Val'Eyrieux

Mr le Maire informe le conseil qu'un fonds de concours a été sollicité auprès de Val' Eyrieux pour les travaux d'aménagement piétons du carrefour de l'Atelier du Bijou et de l'accès plan d'eau. La subvention attribuée est de 10 986,20 € pour un coût de travaux de 54 931.00 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter le versement de ce fonds de concours auprès de Val'Eyrieux.

3 -Tarifs à compter du 1er Janvier 2021

- **Tarifs logements communaux** : augmentation de 0.46% (indice INSEE) à compter du 1er janvier 2021.
- **Tarifs Gîtes communaux**

PERIODE	DUREE	GITES MAIRIE 6 PERSONNES	CAUTION 25% de la location et 150€mini	FRAIS ET CHARGES MAI- SEPT	FRAIS ET CHARGES OCT- AVRIL	TAXE SEJOUR MAXIMUM
ROUGE JUILLET +AOUT	4 SEMAINES	750,00 €	187,50 €	60,00 €	100,00 €	33,00 €
	3 SEMAINES	650,00 €	162,50 €	54,00 €	90,00 €	28,60 €
	2 SEMAINES	500,00 €	150,00 €	42,00 €	70,00 €	22,00 €
	1 SEMAINE	350,00 €	150,00 €	30,00 €	50,00 €	15,40 €
	WE	350,00 €	150,00 €	30,00 €	50,00 €	15,40 €
	WE dernière minutes	175,00 €	150,00 €	30,00 €	50,00 €	7,70 €
HORS SAISON HORS JUILLET AOUT	LOC MEUBLEE AVEC BAIL	400,00 €	150,00 €	60,00 €	100,00 €	0,00 €
	4 SEMAINES	450,00 €	150,00 €	60,00 €	100,00 €	19,80 €
	3 SEMAINES	390,00 €	150,00 €	54,00 €	90,00 €	17,16 €
	2 SEMAINES	300,00 €	150,00 €	42,00 €	70,00 €	13,20 €
	1 SEMAINE	210,00 €	150,00 €	30,00 €	50,00 €	9,24 €
	WE	105,00 €	150,00 €	30,00 €	50,00 €	4,62 €
STAGIAIRES REMUNERES HORS JUILLET AOUT	4 SEMAINES	225,00 €	150,00 €	60,00 €	100,00 €	9,90 €
	3 SEMAINES	205,00 €	150,00 €	54,00 €	90,00 €	9,02 €
	2 SEMAINES	155,00 €	150,00 €	42,00 €	70,00 €	6,82 €
	1 SEMAINE	105,00 €	150,00 €	30,00 €	50,00 €	4,62 €
	WE	NA		NA		NA
	WE dernière minutes	NA		NA		NA
STAGIAIRES NON REMUNERES HORS JUILLET AOUT * CE PRIX SE COMPREND POUR UN STAGIAIRE SEUL .DES QU'ILS SONT DEUX DANS UN GITE ON REVIENT AU TARIF STAGIAIRES REMUNERE	4 SEMAINES	120,00 €	150,00 €	60,00 €	100,00 €	5,28 €
	3 SEMAINES	100,00 €	150,00 €	54,00 €	90,00 €	4,40 €
	2 SEMAINES	80,00 €	150,00 €	42,00 €	70,00 €	3,52 €
	1 SEMAINE	60,00 €	150,00 €	30,00 €	50,00 €	2,64 €
	WE	NA		NA		NA
	WE dernière minutes	NA		NA		NA

- **Tarifs garages communaux**

Tarifs inchangés :

- VL 260 €/an
- Caravanes, camping-cars, fourgons 310 €/an

- **Tarifs salle des voûtes**

Locations	Tarifs
Pour les associations st martinoises	Gratuit
Pour les associations extérieures à la commune	140 €
Pour les repas de famille, soirées privées, repas d'association à but lucratif	140 €
Pour une animation de 3 à 5 jours (lucratif et commercial)	200 €
Cautiion	200 € Si la salle n'est pas rendue dans le même état où elle a été remise, 100 € de ménage seront retenus sur cette cautiion

Désormais et afin d'éviter tout litige, l'état des lieux établi à la sortie du dernier locataire servira de référence au nouveau preneur qui devra vérifier le contenu lors de la remise des clés de la salle.

- **Tarifs salle polyvalente**

Gratuité pour les associations st martinoises sauf forfait participation ménage et frais

Manifestations	Tarifs
Congrès – conférences – assemblées générales extraordinaires (hors associations locales)	160 €
Lotos – animations culturelles et soirées sans billetterie organisées par les associations st martinoises	Gratuit
Forfait utilisation de la cuisine pour cuisiner, dépôt ou stockage	Gratuit
Mariages – repas de famille – soirées privées	300 €
Bals associations extérieures	800 €
Opérations à but commercial – réunions séminaires entreprises	200 € par jour

Forfait ménage + chauffage	Tarifs
Eté : mai à octobre	60 €
Hiver : novembre à avril	100 €
Eté comme hiver si la salle n'est pas rendue propre	50 € supplémentaire

Forfait ménage + chauffage <u>en période d'urgence sanitaire</u>	Tarifs
Eté comme hiver	
Associations et collectivités	100 €
Particuliers	270 €

Location sonorisation complète	Tarifs
AG des associations st martinoises	Gratuit
Congrès – conférences – AG associations extérieures	80 €
Animations culturelles et soirées avec billetterie	80 €
Mariages – repas de famille – soirées privées	80 €
Bals, opérations commerciales, réveillons	150 €
Réunions ou séminaires entreprises	80 €

Location micros seuls	15 €
------------------------------	-------------

Cautions	Tarifs
Location pour un bal	800 €
Location autres manifestations y compris utilisation de l'écran et de la télécommande	500 €

- **Tarifs repas cantine scolaire**

Application du tarif voté par le conseil d'administration de l'EHPAD La Cerreno, soit à compter du 1^{er} janvier 2021 : 4 € le ticket repas

- **Tarifs photocopies**

Format A4	0.35 €
Format A3	0.45 €

- **Tarifs droits de place**

Abonnement droits de place	Tarifs
Forains marché hebdomadaire	12 € le mètre linéaire/an
Forains foire mensuelle	13 € le mètre linéaire/an

Tickets droits de place	Tarifs
Forains de passage	2 € le mètre linéaire par passage

Pour les forains, un forfait électricité de 50 € par an avait été décidé en 2019, non appliqué en 2019 et 2020 et jamais communiqué aux intéressés. Pour 2021 une réflexion est en cours pour décider de ce tarif.

Hors marché	Tarifs
Vente food-truck et/ou pizzas	Forfait 60 €/an

Autres droits de place	Tarifs
Cirques	Forfait 26 €
Manège	Forfait 55 €

- **Tarifs extension des terrasses des bars**

Période élargie d'un mois pour l'extension des terrasses des bars en période estivale, soit du 1^{er} avril au 31 octobre :

- De 0 à 30 m2 4 € le m2 par an
- Le m2 supplémentaire 6 € le m2 par an
- Surface maximum 60 m2

Sauf matins de foire et marchés ou évènements exceptionnels où les forains sont prioritaires pour installer leurs stands.

- **Tarifs participation aux frais de ménage/charges pour les associations utilisant les salles d'activités du Pont**

- Forfait 50 € par an pour les associations utilisant les salles de danse – de couture-dessin – de musique – de ping-pong
- Forfait 90 € par an pour la salle de musculation et le club des jeunes

Le conseil décide de ne pas changer ces tarifs dans l'attente d'une étude plus précise du coût des frais et charges du bâtiment et une consultation avec toutes les associations utilisatrices.

4 - Subventions aux associations.

Sur présentation des subventions aux associations proposées par la commission « vie associative - sport », le conseil municipal adopte les sommes proposées par 13 voix et 2 abstentions :

LISTE DES ASSOCIATIONS	MONTANT DES SUBVENTIONS 2020
ACCA	300.00 €
AMICALE BOULES	150.00 €
AMICALE LAIQUE	1 000.00 €
APPEL ECOLE ST JOSEPH	1 000.00 €
ASS DES CONJOINTS SURVIVANTS	150.00 €
CATM	300.00 €
CLUB DE PONG PONG	150.00 €
FNATH	150.00 €
LES AMIS DE ROCHEBONNE	600.00 €
LES BOUDERLES 4X4	600.00 €
LES CHEMINS OUBLIES	600.00 €
L'ASSOCIATION L'AGE D'OR	600.00 €
LES CŒURS VERTS	300.00 €
LES PATARIS EN BOUTIERES	150.00 €
LES PETITES NOTES DE ROCHEBONNE	300.00 €
SECOURS CATHOLIQUE	600.00 €
ASSO DES MEDECINS DES BOUTIERES	150.00 €
LES BOUCHONS DE LA VIE	150.00 €
POMPIERS	150.00 €
FLEUR DE VIE	150.00 €
LES GENS HEUREUX	150.00 €
COMITE DES FETES	600.00 €
TOTAL	8 300.00 €

Pour les prochaines attributions, Mr Le Maire demande que des règles simples et claires soient définies.

5- Commissions « sports et vie associative » de Val'Eyrieux et de la commune : confirmation des représentants

Suite au souhait d'un conseiller de se retirer des commissions « sports et vie associative » de Val'Eyrieux et de la commune, Monsieur le Maire demande au conseil de délibérer pour redéfinir la composition de ces commissions. Le conseil, à l'unanimité, confirme la nouvelle composition comme suit :

Composition de la commission municipale « vie associative - sports » :

Yves Le Bon Président

Marie-Odile Laffont vice-présidente

Eric Pizot

Cécile Debard

Bruno Clauzier

Jonas Noyer

Nouveaux délégués du conseil municipal à la commission « sport et vie associative » de Val'Eyrieux :

Marie-Odile Laffont déléguée titulaire

Jonas Noyer délégué suppléant

6- Achat du Patronage et projet de construction d'une école et aménagement cantine.

Suite à une réflexion engagée par le conseil sur un projet de regroupement des écoles et de la cantine, suite à différents contacts avec la St Martinoise, propriétaire du Patronage, Monsieur le Maire informe le conseil que la St Martinoise est d'accord pour vendre le Patronage à la commune pour la construction et aménagement d'un ensemble école et cantine. Le prix de vente s'élève à 89 000 €.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette acquisition.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'acquisition de la propriété du Patronage pour un coût de 89 000 € et autorise M. le Maire à signer le compromis de vente avec les conditions d'obtention des subventions et du permis de construire pour le projet de construction

Monsieur le Maire informe le conseil que le SDEA (Syndicat de Développement, d'Equipement et d'Aménagement de l'Ardèche) peut accompagner la commune dans les différentes phases administratives, techniques, financières du projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à valider l'étude de faisabilité du projet. Les honoraires du SDEA s'élèvent à 3.5% du coût du projet HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager les démarches auprès du SDEA pour confier à celui-ci une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée et autorise le Maire à choisir un architecte pour la réalisation de ce projet.

Les subventions espérées devraient être de 40% de la Région et 40% du Département. Les subventions sont calculées sur le prix total du projet HT, y compris le prix d'achat du terrain, frais d'études et honoraires.

Les dossiers de demande de subvention doivent être déposés pour le 10 janvier 2021.

7- Décisions modificatives

A. Prévission de crédits :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative afin de prévoir des crédits au chapitre 21 section d'investissement pour un montant de 100 000,00 euros, comme suit :

Investissement	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 2031 : frais d'études		30 000,00 €
D 2151 Réseaux de voirie		52 000,00 €
D 2183 Matériel de bureau et informatique		18 000,00 €
D 2312 Aménagements de terrain	100 000,00 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : approuve la décision modificative proposée par Monsieur le Maire et l'autorise à procéder à la décision modificative ci-dessus détaillée.

B. Constitution d'une provision pour risques et charges – Site de Proximité

Monsieur le Maire informe les membres que suite à la demande du Comptable Public, il faut provisionner la somme de 3 219,22 euros relative aux charges titrées, après liquidation judiciaire du Site de Proximité (charges calculées pour la période du 01/01/2019 au 31/08/2019),

Et que pour l'exercice 2020, il convient d'actualiser cette provision au vu des éléments recensé par le Comptable Public.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité : le conseil municipal accepte la provision au budget de la commune pour un montant de 3 219,22 euros.

8- ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES :

Monsieur le Maire présente la demande en non-valeur numéro 3885520231 du 8/12/2020 déposée par le Comptable Public de la trésorerie du Cheylard pour un montant global de 864,26 euros (justificatif à l'appui de la demande).

Considérant que toutes les opérations de recouvrement des créances ont été mises en œuvre par le Comptable public et qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur la demande de l'admission en non-valeur de ces créances.

Les membres à l'unanimité acceptent en non-valeur, sur le budget de la commune, les créances pour un montant global de 864.26.

9- REPRISE DE PROVISION SUR L'EXERCICE 2019

Monsieur le Maire explique que les principes généraux de la comptabilité impliquent de prévoir dans les charges du budget communal, des provisions destinées à couvrir les risques et les charges probables.

Une provision en 2019, liée à des impayés d'eau, a été effectuée pour un montant de 2 320,23 euros et sur ce montant la somme de 478,29 euros a été recouvrée et doit être reprise sur l'exercice 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la provision au budget 2020 de la commune pour un montant total de 478,29 euros.

11- Questions diverses

Nouvelle convention avec le SDE 07. (Syndicat Départemental d'Energie)

Une nouvelle convention est en cours. Nous attendons d'en prendre connaissance.

Liquidation du SIVOM :

Monsieur le Maire explique que le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) du canton de St Martin de Valamas, auquel adhérait la commune, a été dissous par arrêté préfectoral en 2006 et marque un arrêt définitif du SIVOM.

Compte tenu de la demande de la Sous-Préfecture, en date du 2 décembre 2020, de clore ce dossier,

Monsieur le Maire explique que cette dissolution n'est pas achevée, compte tenu que certains comptes ont été repris entre les communes adhérentes et qu'il reste à répartir certains comptes d'actifs, notamment les réseaux d'électrification, au prorata des populations communales sur la base du recensement de 1999.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuve la clé de répartition restante, pour l'actif et le passif du SIVOM, au prorata des populations de 1999.

La séance est levée à 20 H